

---

# Stratégie numérique responsable Programme de travail

---

## Préambule

---

### 1. Introduction

La numérisation de notre société et de notre économie a entraîné une transformation profonde de nos modes de vie et de travail. Les technologies numériques sont omniprésentes dans notre quotidien et sont devenues incontournables pour les entreprises et les organisations publiques. Cependant, cette transformation numérique a également engendré de nouveaux enjeux environnementaux, sociaux et éthiques qu'il est de notre responsabilité de prendre en compte.

Notre collectivité territoriale a pour mission de développer une stratégie numérique responsable, qui prenne en compte ces enjeux et qui soit cohérente avec les valeurs et les objectifs de notre organisation. Cette stratégie doit permettre à notre collectivité :

- De tirer pleinement parti des avantages offerts par les technologies numériques, tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement, la société et l'économie,
- De faire des outils numériques des leviers en faveur d'une politique plus globale de transition écologique, axe central du projet de territoire de la CA Val Parisis.

Ce document présente un état des lieux de la situation actuelle, les grandes orientations de notre stratégie numérique responsable, ainsi que les actions concrètes qu'il est proposé de mettre en place pour sa mise en œuvre.

### 2. Les acteurs

La collectivité s'est organisée autour d'un groupe « Numérique responsable » composé d'élus et d'agents experts des services afin de concevoir et mettre en œuvre la stratégie numérique responsable.

Ce groupe comprend :

- Elus : environnement, informatique,
- Directions : systèmes d'information, transition écologique, patrimoine, réseaux, communication, juridique, politique de la ville, lecture publique, finances.

L'élaboration des actions inscrites dans la future stratégie se basera sur des démarches participatives spécifiques avec les agents de la collectivité, et notamment les groupes de travail créés à l'occasion de la réalisation du bilan carbone de la collectivité.

### 3. Rappel réglementaire

Le décret n° 2022-1084 du 29 juillet 2022 relatif à l'élaboration d'une stratégie numérique responsable par les communes de plus de 50 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, détaille la méthode.

La collectivité établit dans un premier temps un programme de travail. Ce document comprend un bilan de l'impact environnemental du numérique et celui de ses usages sur le territoire concerné. Il décrit de plus, sous forme de synthèse, les actions déjà engagées pour l'atténuer le cas échéant.

Ce programme de travail fait l'objet d'une approbation en conseil communautaire en annexe au rapport annuel relatif à la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Puis la collectivité élabore sa stratégie numérique responsable qui comprend, sur la base du programme de travail ainsi établi, les objectifs de réduction de l'empreinte numérique du territoire concerné, les indicateurs de suivi associés à ces objectifs et les mesures mises en place pour y parvenir. Elle détermine les moyens d'y satisfaire. Ces objectifs et les mesures mises en œuvre peuvent avoir un caractère annuel ou pluriannuel.

Les objectifs de la stratégie portent notamment sur :

1° La commande publique locale et durable, dans une démarche de réemploi, de réparation et de lutte contre l'obsolescence ;

2° La gestion durable et de proximité du cycle de vie du matériel informatique ;

3° L'écoconception des sites et des services numériques ;

4° La mise en place d'une politique de sensibilisation au numérique responsable et à la sécurité informatique à destination des élus et agents publics ;

5° La mise en place d'une démarche numérique responsable auprès de tous afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux du numérique et de l'inclusion numérique ;

6° La mise en place d'une démarche de territoire connecté et durable en lien avec une démarche d'ouverture et de valorisation des données.

## 4. Stratégie numérique

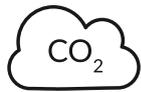
### 4.1 Etat des lieux

La Direction de l'Informatique a procédé à une évaluation de l'empreinte environnementale de son système d'information (SI), soit :



### 4.2 Indicateurs

L'analyse des émissions de gaz à effet de serre (GES) a été réalisée sur les différentes ressources du SI de Val Parisis : parc d'équipement, réseau, salles serveurs, vidéoprotection et prestations de service et maintenance.



Gaz à effet de serre : 75 tCO2 eq



Equivalent à 340 085 Km parcourus en voiture



Equivalent à 17 maisons de 113 m<sup>2</sup> chauffées au gaz pendant 1 an



2,8 tonnes de déchets d'équipements électrique et électronique (DEEE) entre 2020 et 2022

Durée de vie moyenne des équipements :



Smartphone

4 ans

Moyenne française 2,5 ans



Ecran

8 ans

Moyenne française 5,33 ans



Ordinateur

5 ans (7 ans recyclage en interne)

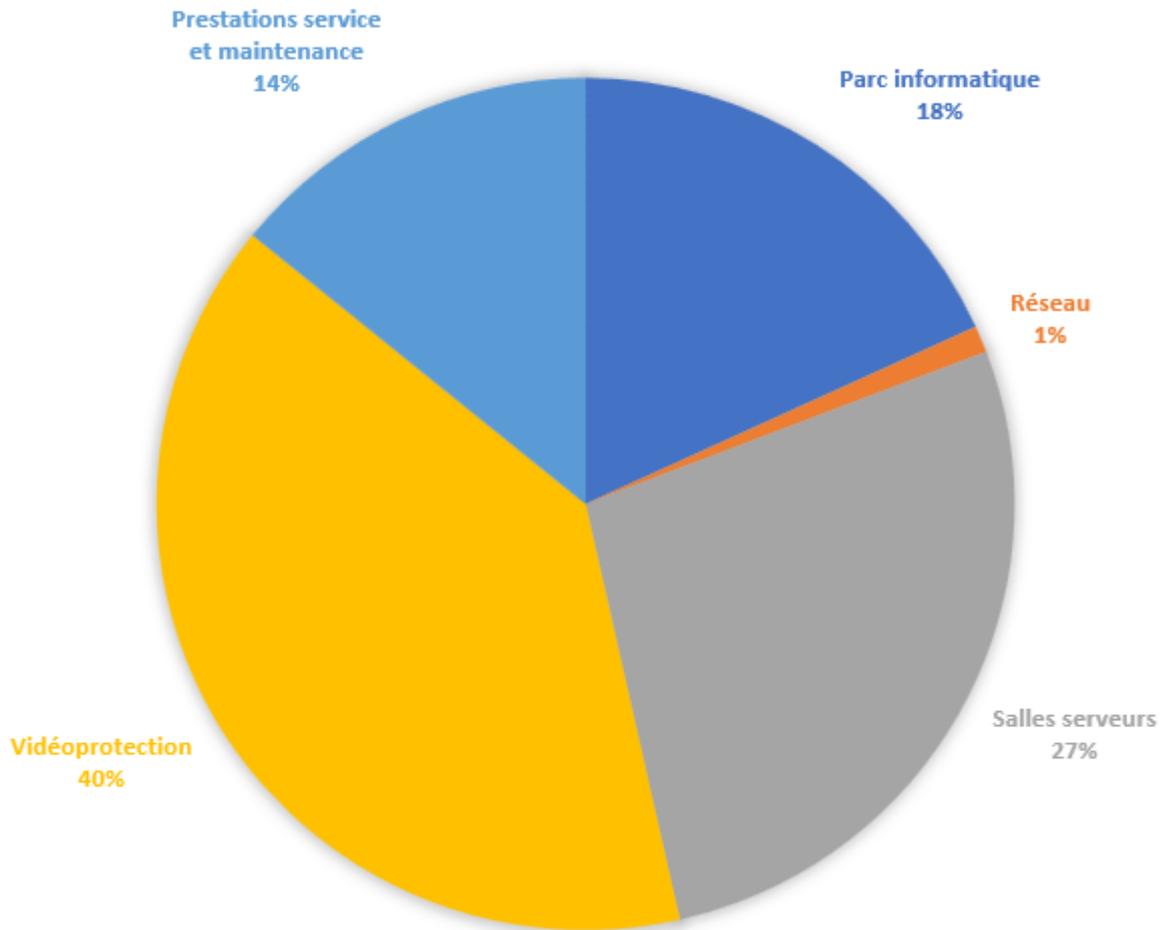
Moyenne française 5,95 ans

La durée de vie moyenne d'un ordinateur est de 5 ans. La moyenne présentée par le Benchmark Green IT 2022 est de 5,95 ans.

La durée de vie moyenne des écrans est de 8 ans. La moyenne présentée par le Benchmark Green IT 2022 est de 5,33 ans.

#### 4.3 Empreinte du SI

## VENTILATION DES ÉMISSIONS DE GES PAR POSTE



Poste	tCO2eq / an
Empreinte carbone des achats informatique	5
Acquisition matériel	3
Prestations service informatique	26
Immobilisations informatique	9
Vidéoprotection	31

Les données concernant la vidéoprotection sont globale, à mettre en parallèle des données CAVP cumulées soit 46% CAVP (parc, réseau, serveurs) et 40% Vidéoprotection composée de nombreux serveurs et d'un un parc moins important.

Le volet prestations comprends les données pour les deux pôles.

### 4.4 Réalisations

Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération Val Parisis a mené de nombreuses actions sur les équipements, l'infrastructure et les usages numériques de la collectivité.

## Equipements numériques

### Allongement de la durée de vie des équipements (Objectif 2)

- Les PC fixes remplacés sont réutilisés dans les médiathèques pour les postes publics.
- Les smartphones et les photocopieurs sont remplacés sur panne uniquement.
- Les ordinateurs sont upgradés avec des disques flash et des ajouts de RAM lorsque cela est pertinent.

### Mutualisation des équipements (Objectif 3)

- Remplacement des imprimantes individuelles et rationalisation du parc par des systèmes d'impression mutualisés.

### Exploitation de la commande publique comme levier d'action (Objectif 1)

- Des clauses environnementales ont été intégrées dans nos marchés pour favoriser :
  - L'achat d'équipements numériques durables et réparables (exploitation des indices de réparabilité et de durabilité) ;
- Achat d'équipements issus du réemploi quand cela est opportun.

### Réduction de l'impact lié aux impressions (Objectif 3)

- Les équipements mutualisés sont par défaut paramétrés en recto-verso, noir et blanc.
- Sensibilisation des agents : baisse de 17% du nombre d'impressions sur la période 2020-2022.

## Infrastructure

### Réduction du nombre de serveurs physiques (Objectif 2)

La refonte de nos infrastructures serveurs en 2019 a été l'occasion de réduire le nombre de serveurs physiques de 12 à 4 grâce à la virtualisation.

### Traitement des déchets (Objectif 2)

La collectivité confie la gestion de ses déchets d'équipements électrique et électronique (DEEE) à la société Loxy (95) qui récupère et recycle ordinateurs, smartphone et tablette. L'entreprise contribue également à l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

## 4.5 Ambitions 2026

La Communauté d'Agglomération Val Parisis a pour ambition de baisser ces émissions de gaz à effet de serre (GES) significativement d'ici à 2026. Les projections obtenues en prolongeant la durée de vie globale de nos matériels de 2 ans ne permettraient qu'une baisse de 4,4%. Cela n'est certainement pas suffisant et d'autres stratégies doivent être mises en place. Une analyse plus fine de notre impact devra être réalisée ultérieurement.

### **Pistes envisageables :**

- Parc informatique : (Objectif 2)
  - Se doter d'un outil dédié de suivi du parc informatique ; (Objectif 2)
  - Prolonger la durée de vie globale du parc informatique : ne pas remplacer le matériel tant qu'il n'est pas obsolète ou hors-service ;
  - Améliorer l'existant pour prolonger sa durée de vie (disques SSD, RAM) ;
  - Acquisition de matériel moins énergivore ;
  - Economiseurs d'écran systématiquement désactivés au bénéfice d'une mise en veille de l'équipement ;
  - Accroître les acquisitions de matériels issus du réemploi ; (Objectif 2)
  - Réduire à son minimum le temps de mise en veille des équipements.
  
- Parc smartphone : (Objectifs 4 et 5)
  - Proposer systématiquement des téléphones portables double SIM pour permettre aux agents d'utiliser leur puce personnelle (= ne pas acheter de téléphone portable perso)
  
- Impressions :
  - Achat de papier recyclé ; (Objectif 1)
  - Sensibilisation des utilisateurs pour continuer à réduire leurs impressions. (Objectif 5)
  
- Mutualisation avec les communes :
  - Une étude est en cours avec certaines communes pour créer un datacenter mutualisé. (Objectif 3)
  - Appui aux communes dans l'introduction de critères environnementaux dans leurs marchés publics numériques ; (Objectif 1)
  - Marchés publics groupés avec les communes afin de faciliter leur transition vers des démarches numériques responsables ; (Objectif 1)
  
- Inclusion numérique :
  - Développement des services proposés au sein de la Maison France Services ; (Objectif 5)
  - Développement d'ateliers informatiques au sein des médiathèques intercommunales ; (Objectif 5)
  
- Divers
  - Création d'un Repair Café (atelier consacré à la réparation) « informatique » pour les agents ; (Objectif 5)
  - Souscription de contrat énergie avec un fournisseur « vert » ; (Objectif 3)
  - Utilisation des outils numériques au service de l'efficacité énergétique : mise en place de la télégestion de l'éclairage public ; (Objectif 6)
  - En 2026, écoconception des nouveaux locaux de l'agglomération. (Objectif 3)
  - Eco-conception des services numériques à la population (démarches en ligne de l'agglo accessibles sur tout type de support numérique y compris le matériel le plus ancien)

- Gestion des boîtes mails : réduction de la capacité de stockage des boîtes mails, sensibilisation des collaborateurs pour la maîtrise des envois de mails (limitation des PJ, utilisation des espaces de travail partagés...)
- Rendre publiques les données des études en cours et à venir en lien avec le PCAET : Schéma directeur des énergies territorial, atlas de la biodiversité

Ces pistes, ainsi que de nouvelles actions à imaginer, feront l'objet d'une étude approfondie en vue de l'élaboration de la stratégie numérique responsable de la CAVP pour 2025.

# Stratégie numérique responsable

## Equipements informatique

---

## Préambule

---

La numérisation de notre société et de notre économie a entraîné une transformation profonde de nos modes de vie et de travail. Les technologies numériques sont omniprésentes dans notre quotidien et sont devenues incontournables pour les entreprises et les organisations publiques. Cependant, cette transformation numérique a également engendré de nouveaux enjeux environnementaux, sociaux et éthiques qu'il est de notre responsabilité de prendre en compte.

Notre collectivité territoriale a pour mission de développer une stratégie numérique responsable, qui prenne en compte ces enjeux et qui soit cohérente avec les valeurs et les objectifs de notre organisation. Cette stratégie doit permettre à notre collectivité :

- De tirer pleinement parti des avantages offerts par les technologies numériques, tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement, la société et l'économie,
- De faire des outils numériques des leviers en faveur d'une politique plus globale de transition écologique, axe central du projet de territoire de la CA Val Parisis.

## Equipements informatique

---

La collectivité fournit aux agents les outils nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Les équipements informatiques mis à disposition peuvent comprendre :

- Ordinateur fixe ou portable
- Périphériques, écran, station d'accueil, clavier, souris
- Smartphone, tablette
- Photocopieur
- Appareil photo, caméra

## Entretien

---

Les agents s'engagent à prendre soin du matériel qui leur a été confié pendant la durée de leur mission. Leur responsabilité pourra être engagée en cas de négligence avérée.

## Renouvellement des équipements informatiques

---

Les différents matériels sont renouvelés selon les règles suivantes :

Ordinateur fixe ou portable	8 ans minimum
Périphériques, écran, station d'accueil, clavier, souris	Pas de renouvellement tant que le matériel est fonctionnel et/ou obsolète
Smartphone, tablette	
Photocopieur	
Appareil photo, caméra	

Seule la DSI peut décider du renouvellement anticipé d'un équipement.

